



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2003-MC-2393

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 562034

DOSSIER N° : 14261

Objet : Purcell Energy Ltd.
Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 6 août 2003;

vu les articles 11 et 50 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la chef du Service du financement des sociétés :

dispense Purcell Energy Ltd. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement de ses actions ordinaires auprès des actionnaires de BelAir Energy Corporation en échange de leurs titres dans le cadre d'un regroupement de sociétés, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Prenez avis qu'à compter de la date effective de l'opération, Purcell Energy Ltd. devient un émetteur assujetti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Fait à Montréal, le 2 septembre 2003.

La chef du Service du financement des
sociétés,

(s) *Marie-Christine Barrette*
Marie-Christine Barrette

JC/ale